



S.I.R.D.  
28 rue de la Liberté  
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **50-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 15 décembre 2015**

Le quinze décembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au siège du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

**Date de convocation :** 02 décembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24    Présents : 15    Votants : 19

**Présents :** JM. CAMACHO, J. DE REGGI, MF. DI RAFFAELE, D. D'OLIVIER-QUINTAS (pouvoir C. COIGNÉ), G. JULLIEN, C.LANCELON-PIN (pouvoir G. DINI), M. MASTROMAURO, P. MONNIER, M. REPELLIN (pouvoir R. OCCHINO), P. RIGAULT, D. ROUX (pouvoir A. CARBONARI), G. SALLET, J. TESSAIRE, JP TROVERO, N. VIEU.

**Absents excusés :** A. CARBONARI, C. COIGNÉ, G. DINI, R. OCCHINO

**Absents:** N. BRITTES, S. CIALDELLA, D. CUSTOT, DI BENEDETTO, K. GAILLARD

**Président de séance :** G. JULLIEN

**Secrétaire de Séance :** JM. CAMACHO

**Rappel du quorum :** 13

**OBJET : PREVENTION**

Validation de la reconduction de la convention tripartite entre le SIRD, l'association A.P.A.S.E. et la Mairie de Noyarey, pour «la mise en œuvre d'une action à caractère éducatif et préventif auprès de la population jeune de la commune de Noyarey », pour l'année 2016.

**Rapporteur :** Daniel D'OLIVIER-QUINTAS

Le Vice-président expose :

Dans le cadre des travaux du dispositif de prévention et de la validation de l'axe transversal « Prévention-Jeunesse », le vice-président propose au comité syndical la reconduction et la validation de la convention avec l'association A.P.A.S.E. et la mairie de Noyarey, relative à la poursuite de l'action à caractère éducatif et préventif auprès de la population jeune de la commune de Noyarey, pour l'année 2016.

### Missions

La proposition d'une intervention socio-éducative de type « éducateur de rue », telle qu'elle est présentée ici, tente de répondre pour partie aux préoccupations des acteurs concernés par la jeunesse. Elle se centre sur les difficultés rencontrées avec et par les jeunes, par une prise en compte des situations telles qu'ils les vivent et comme leur environnement les perçoit.

Cela doit conduire à la mise en œuvre d'accompagnements individuels et/ou collectifs adaptés.

### Objectifs principaux :

- Mettre en œuvre un travail éducatif prenant en compte l'appropriation des données de contexte local dont la mise en relation avec les jeunes en difficulté occupant pour certains l'espace public.
- Produire une analyse partagée avec la Ville (élus et techniciens) concernant la prise en charge de la jeunesse en difficulté et les questions de vie sociale.

### 3 niveaux d'intervention sont proposés :

- Travail en réseau
- Présence sociale
- Accueil et disponibilité

### Moyens

Une mission d'intervention directe auprès des jeunes est confiée à un éducateur spécialisé de l'APASE, sur le territoire de la commune. Son temps d'intervention est fixé à une moyenne hebdomadaire de 7 heures, annualisées.

L'APASE met à disposition des outils d'intervention techniques, de conseil et d'assistance pour élaborer des réponses adaptées aux situations rencontrées et concourir à la production et la mise en perspective d'actions jeunesse dans la commune.

### Coût

Le coût total de l'action pour l'année 2016 s'élève à 11 168,11 euros.

La participation du SIRD, Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac, s'élève à 2000 euros.

La différence est à la charge de la commune de Noyarey, soit la somme de 9 168,11 euros.

Facturation : une facture sera adressée par l'APASE à la ville de Noyarey, au terme de chaque trimestre civil : Mars, Juin, Septembre, Décembre 2016.

Une facture sera adressée par l'APASE au SIRD en fin d'exercice en double exemplaire.

Après débat, le comité syndical :

↳ **ADOPTE** la convention tripartite SIRD/APASE/Mairie de NOYAREY

↳ **AUTORISE** le Président à signer la convention tripartite.

↳ **DIT** que les crédits de 2 000 euros sont prévus au BP 2016, compte 611 chapitre 011, fonction 101.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre



Fait à Fontaine, le 16 décembre 2015

Le Président  
Guy JULLIEN